

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/17

Séance du 11 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la convocation
5 avril 2023

Date d'affichage
5 avril 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	6

Le 11 avril 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Jacky MIALHE, Madame Claudie HUGUET CARMONA, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Madame Nelly DEMOULIN, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Monsieur Olivier LELONG.

Absents excusés : Madame Meriem LAMARTI, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Régine VIDAL,

Procurations :

Monsieur Abdrani GAROUCHE a donné procuration à M. Olivier MAURAS
Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien ROUMIGUIE

FINANCES -BUDGET GENERAL —APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte de Gestion du budget Général présenté par le Trésorier ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier d'Alès qui a établi le Compte de Gestion.

Ce compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif 2022 du budget général.

Il reprend dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan,
- l'ensemble des titres de recettes et celui des mandats de paiement réalisés par l'ordonnateur,
- les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Compte de Gestion est conforme aux réalisations du Compte Administratif 2022 du budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité:

- **D'ADOPTER** le Compte de gestion du budget général 2022 tel que décrit ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Saint Hilaire de Brethmas, le 12 avril 2023



Le Maire,
Jean Michel PERRET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com